

# PROJET PÉDAGOGIQUE

Séjour maison des jeunes de Chapareillan

Du 15 au 20 juillet 2024



# **SOMMAIRE**

**Préambule**

**1/ Présentation du projet**

**2/ Fonctionnement**

**3/ Actions pédagogiques**

**4/ Organisation pédagogique**

**5/ Journée type**

**6/ Les règles du séjour**

**7/ Evaluation**

# Préambule

La maison des jeunes de Chapareillan (MDJ) est une association créée en janvier 2023 qui a pour vocation de développer des activités culturelles, sportives, manuelles et de découverte pour les adolescents de 10 à 16 ans. La structure accueille les jeunes le mercredi après-midi de 14h30 à 18h. Elle organise en parallèle un évènement par mois qui peut se traduire par une sortie, une activité à la maison des jeunes ou une soirée à thème.

La maison des jeunes fonctionne également grâce aux initiatives des adolescents qui proposent régulièrement des activités. Les projets sont entièrement montés avec les animateurs et les jeunes.

C'est à partir du mois de mai 2023 que les jeunes ont émis l'envie de partir en vacances dans le sud avec la MDJ. Après discussion, les membres se sont mis d'accord pour partir en juillet 2024.

La vie dans le camping traduira les choix du projet pédagogique fait en accord avec les jeunes et les animateurs.

Les parents seront pleinement associés au séjour grâce à plusieurs réunions en amont des vacances.

Le séjour, porté par le projet pédagogique permettra aux jeunes de s'émanciper, d'apprendre à vivre ensemble et de prendre des responsabilités. Toutes les tâches de la vie quotidienne ainsi que l'organisation des activités seront réalisées par l'ensemble des membres du séjour. Les jeunes seront acteurs de leur projet.

## 1/ Présentation du projet

Nos jeunes ont de nos jours peu d'occasions de se retrouver dans un contexte de groupe autre que celui du collège. Le groupe de jeunes qui souhaitent partir cet été se connaît bien depuis plusieurs années mais n'a jamais eu l'occasion de « vivre ensemble ». Ce séjour de vacances sera l'occasion pour eux de se retrouver dans une situation de collectivité autre que celle de l'école ou du contexte familial.

La volonté de la maison des jeunes est de faire découvrir aux adolescents la vie en collectivité tout en leur faisant vivre des moments conviviaux avec leurs amis.

Le séjour se déroulera en camping du 15 au 20 juillet 2024 avec une quinzaine de jeunes, trois animateurs et un directeur. La réglementation en vigueur étant d'un animateur pour 14 enfants, le taux d'encadrement sera assuré en toute

circonstance. L'hébergement se fera en toile de tente fournie en partie par la maison des jeunes et par les adolescents eux-mêmes.

Durant la semaine, les membres du séjour ont prévu de réaliser plusieurs activités adaptables en fonction du budget. Le groupe réaliserait 3 ou 4 activités (payantes et encadrées) sur les 6 jours de camp. Le reste du temps les jeunes auront divers temps d'autonomie et pourront profiter des activités du camping, d'occupations proposé par les animateurs ou par eux-mêmes.

## 2/ Fonctionnement

### Le public

Une quinzaine d'adolescents de 12 à 16 ans issus essentiellement de la commune de Chapareillan.

### Les locaux

**Localisation: camping la Clape village / 2 rue du gouverneur 34300 Agde.**

Tous les membres du séjour seront logés dans des toiles de tentes sur 2 ou 3 emplacements de camping. Un membre de l'équipe d'animation sera présent sur chaque emplacement et veillera au bon déroulement de la vie quotidienne.

Pour les nuits en toiles de tentes la non-mixité s'appliquera.

Sur un des emplacements, une tonnelle sera mise en place. Ce lieu servira pour les repas ou autres moment en cas de mauvais temps. La tonnelle abritera également le frigo, une trousse à pharmacie, des tables, des chaises et les autres outils nécessaires à la bonne tenue du séjour.

### Dates

Le séjour se déroulera du 15 au 20 juillet 2024.

### Trajet

Le trajet se fera avec un minibus loué pour l'occasion et les deux voitures de deux animateurs du séjour titulaire du permis de conduire.

### Encadrement

**Le directeur du séjour : CULLATI Arthur / BAFA / stagiaire BAFD.**

Il est responsable de la direction, de l'animation et du personnel de services. Il doit faire en sorte que son équipe s'approprie le projet éducatif. Il est le garant de la mise en place de ce projet. Il doit assumer les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion et d'évaluation afin de garantir la bonne tenue du projet et la sécurité physique, morale et affective de chaque jeune.

**Les animateurs: BUENSOZ Laurent / BAFA , SAVOYE Antoine / BAFA , LAMART Emmeline / BAFA , CULLATI Arthur BAFA / Stagiaire BAFD.**

Ils sont le contact direct avec les jeunes et doivent assurer leur sécurité physique, morale et affective sur l'ensemble des vacances. Ils animent la vie quotidienne et font respecter les règles du séjour en lien avec la direction. Les animateurs se doivent d'être disponible, capable de travailler en équipe, avoir un sens des responsabilités et appliquer le projet pédagogique et éducatif.

**L'assistante sanitaire : LAMART Emmeline / BAFA / PSC1.**

Elle est responsable de la gestion des documents administratifs dans le domaine sanitaire. Elle se doit d'être à l'écoute des jeunes et de veiller à leur santé physique et psychologique. Elle s'occupe de tout ce qui concerne le domaine sanitaire en liaison avec l'équipe d'animation et la direction.

## **3/ Actions pédagogiques**

### Faire des jeunes les acteurs de leur séjour

Dans une volonté d'autonomisation des adolescents, les différents repas seront prévus en amont avec les jeunes. Durant le séjour, tous les membres s'occuperont à tour de rôle de la préparation des différents repas et de la vaisselle.

Les jeunes s'occuperont également de choisir en amont avec les animateurs les activités prévues sur place. En fonction du budget, il sera également possible d'improviser des activités sur le moment.

Tous ces points seront prévus et discutés sur le temps d'Accueil classique de la MDJ avec les jeunes.

### Vivre en collectivité

Vivre en groupe peut présenter des avantages mais également soumettre les jeunes à plusieurs obligations (respecter les horaires des repas par exemple). En effet, il sera impératif que tout le monde respecte les règles pour que la vie en collectivité soit le plus agréable possible.

### Instaurer une relation de confiance

Durant notre séjour, la confiance sera essentielle. En effet, des temps d'autonomie seront en effet prévu. Durant ces moments, les jeunes auront la possibilité de vaquer à leurs occupations sans animateurs dans le camping. Pendant les temps d'autonomie, les jeunes devront systématiquement être joignables et respecter les horaires donnés par les animateurs. Il est strictement interdit aux jeunes de sortir seul du camping sans l'accompagnement ou l'autorisation d'un membre de

l'équipe d'animation. Concernant les sorties extérieures, il pourra être décidé par l'équipe de direction de laisser un temps définis d'autonomie aux jeunes en fonction du contexte (par exemple dans un centre commercial). Dans cette situation, un horaire et une zone seront également défini.

### Favoriser la communication

En collectivité, la communication n'est pas toujours facile, les jeunes étant acteurs de leur séjour, il sera impératif qu'ils arrivent à communiquer pour se mettre d'accord sur l'organisation d'une journée par exemple. Les animateurs devront leur donner des outils et être garant de l'expression de chacun.

### Respecter les règles

Afin que le séjour se déroule au mieux, il est essentiel que les jeunes comprennent qu'ils ont des droits mais aussi des devoirs et qu'en cas de manquement il faudra assumer leurs actes.

Si les règles mises en place ne sont pas respectées des sanctions pourront être mises en place par l'équipe d'animation en accord avec la direction, allant du simple avertissement à l'exclusion du séjour.

### Découvrir des activités nouvelles

Durant le séjour, les jeunes auront l'occasion de découvrir des activités insolites autour de diverses pratiques sportives au bord de la mer.

## **4/ Organisation pédagogique**

### Avant

Les inscriptions se feront en début d'année 2024 pour les adhérents de la Maison des jeunes. Un dossier d'inscription sera disponible à la MDJ, il sera à remplir par un responsable légal.

Une réunion avec les parents et les jeunes potentiellement intéressés sera organisée en début d'année 2024 afin de leur présenter le projet. Par la suite, un deuxième temps sera prévu avec les parents pour leur expliquer le fonctionnement du séjour en détail et leur commenter le projet pédagogique.

Les équipements seront vérifiés au mois de juin avec les jeunes afin d'anticiper tout problème pendant l'installation.

### Pendant

Les jeunes seront accueillis le jour du départ par l'équipe d'animation qui sera présente pour répondre aux questions de dernière minute des parents et des jeunes.

Pendant le trajet, l'équipe d'animation veillera à ce que chaque jeune soit bien attaché avec sa ceinture de sécurité.

Pendant le séjour, les adolescents devront également gérer le budget, les dépenses, les courses en plus de la préparation des repas. Le tout sera encadré par un animateur.

Des bilans seront régulièrement mis en place pour que chacun puisse donner son avis sur l'organisation et faire évoluer la vie sur le campement.

## 5/ Journée type

9h-10h	Réveil et petit déjeuner (chacun s'occupe de préparer son petit déjeuner)
10h-10h30	Douches (pour ceux qui ne se sont pas lavés la veille) brossage des dents et toilettes.
10H30-12h30	Temps libre dans le camping (pétanque, ping-pong, piscine... et préparation du repas par l'équipe définie.
12h30- 13h30	Repas.
13h30-14h30	Temps calme / sieste et vaisselle pour l'équipe définie.
14h30-18h00	Activité extérieure.
18h-19h30	Douches et préparation du repas par l'équipe définie.
19h30-20h30	Repas.
20h30-21h15	Vaisselle par l'équipe définie et préparation pour la soirée.
21h15-23h30	Soirée ou activités du soir.
23H30-00h30	Brossage de dents et retour en tente échelonnés.
00H30	Couvre-feu (adaptable en fonction de l'activité)

La journée type est une base qui peut varier en fonction du contexte ou des activités prévues par l'équipe d'animation et les jeunes.

### Le déroulement des repas

Le petit déjeuner du matin se déroulera sous la forme d'un buffet où chacun s'occupe de préparer son petit déjeuner. Pour les déjeuners du midi et du soir le repas se fera sous la forme de plat dit " familiaux" préparé par les jeunes. Les

repas pourront être adaptés à chacun en fonction des différentes demandes faite au préalable. Le repas devra se faire assis autour d'une table, l'équipe d'animation doit veiller à ce que ce moment se déroule de manière calme et organiser afin que chacun puisse se restaurer correctement.

#### Le déroulement des douches et des toilettes

Les jeunes seront obligés de se doucher au moins une fois par jour, soit le matin soit le soir. En fonction des activités, l'équipe d'animation les encouragera à se doucher plutôt le soir, après une activité sportive par exemple.

#### Le déroulement des activités

Les activités se feront avec tout le groupe, généralement l'après-midi ou sur une journée complète avec l'équipe d'animation. Les activités sont incluses dans le prix du séjour.

#### Le déroulement de soirées

Les soirées se feront après le repas de 21h15 à 23h30 généralement. Les soirées seront encadrées par les animateurs et les intervenants extérieurs en cas d'activité. Sauf exceptions, le couvre-feu se fera dans la grande majorité des cas à 0h30 afin d'assurer un minimum de 8 à 9 heures de sommeil aux jeunes.

## **6/ Les règles du séjour**

#### L'alcool

Les jeunes ont interdiction d'acheter ou de consommer de l'alcool durant le séjour. En cas de manquement, les parents pourront être prévenus et une éventuelle exclusion du séjour pourra être décidée.

#### La drogue

En France, toutes les drogues, douces et dures, sont illicites. Les substances stupéfiantes sont interdites de possession, d'usage, d'incitation à l'usage ou de trafic.

Par conséquent, la possession, l'usage, l'incitation à l'usage et le trafic de drogue sont strictement interdits sur le séjour. En cas de manquement, les parents pourront être prévenus et une éventuelle exclusion du séjour pourra être décidée.

#### Le tabac

Le tabac est interdit pour les jeunes durant le séjour à l'exception de ceux qui ont reçu une autorisation parentale. Le cas échéant, le jeune en question devra s'isoler du groupe pour aller consommer sa cigarette. En cas de manquement, les parents pourront être prévenus et une éventuelle exclusion du séjour pourra être décidée.

#### Les temps d'autonomie

Comme vu précédemment, les jeunes vont être amenés à être sans animateur sur des temps défini avec des règles strictes. En cas de manquement, le jeune



concerné pourra être privé de ces temps d'autonomie, les parents pourront être prévenus et une éventuelle exclusion du séjour pourra être décidée.

#### La trousse à pharmacie et potentielles blessures

Plusieurs trousse à pharmacie seront à la disposition de l'équipe d'animation pendant le séjour, lors de chaque activité et chaque déplacement en dehors du camping les animateurs doivent emporter avec eux la trousse à pharmacie. Une trousse est également toujours disponible sous la tonnelle au campement. En cas de blessure ou de problème conséquent, l'animateur se doit d'avertir les secours, puis le directeur afin que la famille soit prévenue. Avant d'administrer un soin il est essentiel que l'animateur pense à vérifier la fiche sanitaire de l'enfant.

#### L'argent de poche et les effets personnels

L'argent de poche est autorisé mais ne sera pas géré par l'équipe d'animation. Chaque jeune est responsable de ses effets personnels et de son argent. Il n'est pas nécessaire que les adolescents amènent de trop grosse somme d'argent étant donné que les activités et les repas sont inclus dans le séjour.

## 7/ Evaluation

Afin de tirer des conclusions de ce séjour, il est essentiel d'évaluer son déroulement. Dans cet objectif, plusieurs réunions seront organisées avec l'équipe d'animation tout au long du séjour. L'objectif de cette réunion sera de récolter le sentiment de chacun pour pouvoir adapter le fonctionnement.

Le ressenti des jeunes sera également sollicité tout au long du séjour.

Pour établir un bilan, une enquête de satisfaction sera distribuée en fin de séjour aux jeunes et aux parents.

